

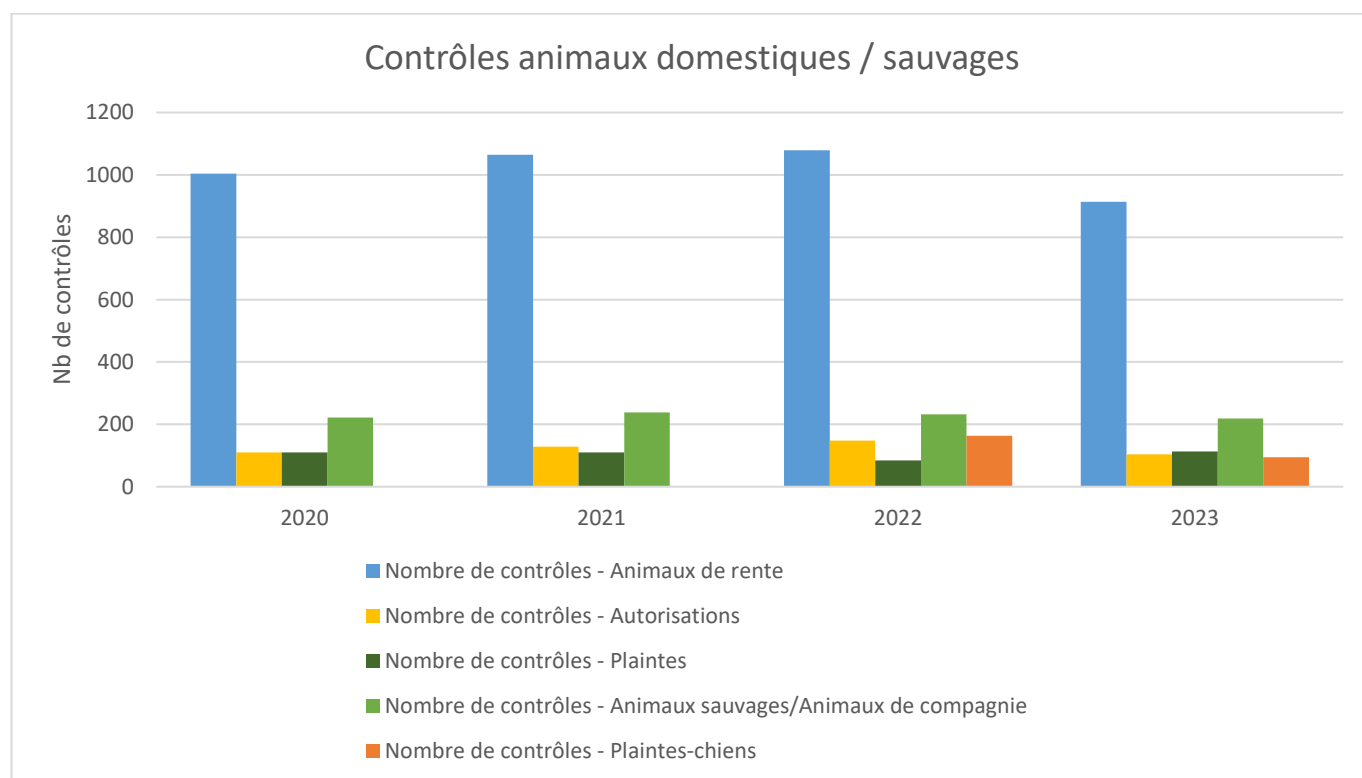
## Protection des animaux

### *Animaux domestiques de rente*

Durant l'année 2023, 914 contrôles concernant la surveillance du bien-être des animaux domestiques de rente ont été effectués. Parmi celles-ci, 88 contrôles concernaient des porcs. Les contrôles sur exploitation ont été effectués de manière inopinée dans un peu plus de 80 % des cas.

### *Animaux sauvages et animaux domestiques de compagnie*

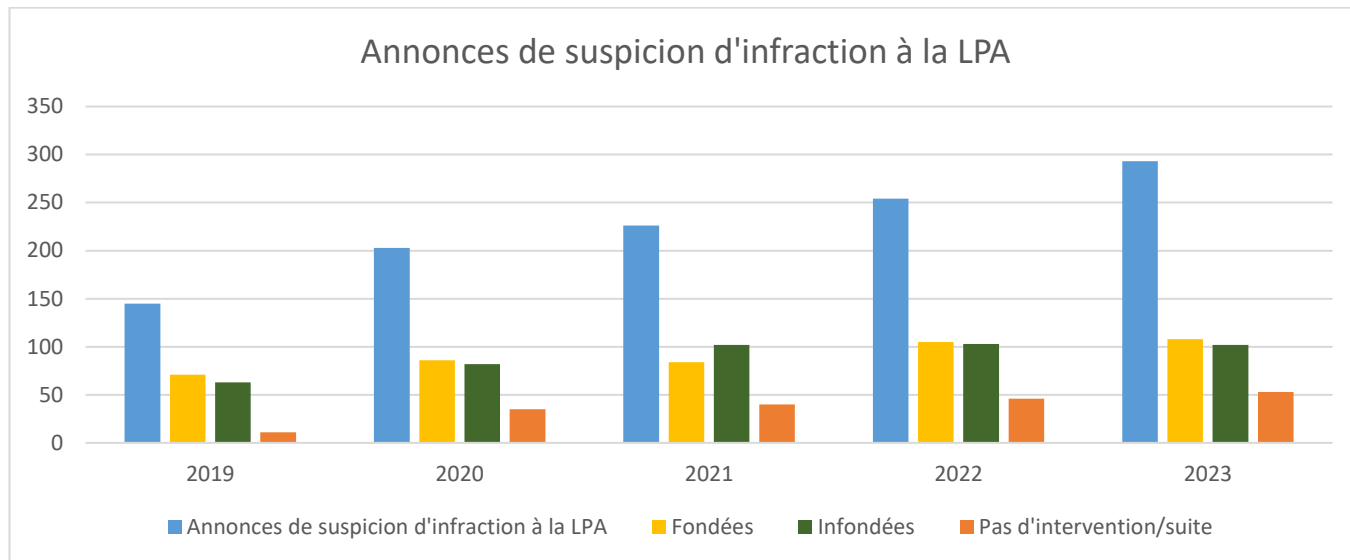
Concernant les animaux sauvages et les animaux domestiques de compagnie, nos collaborateurs ont procédé à 219 contrôles des conditions de détention, dont un peu plus de 75 % se sont déroulés sans annonce préalable.



### *Annonces/Demandes reçues*

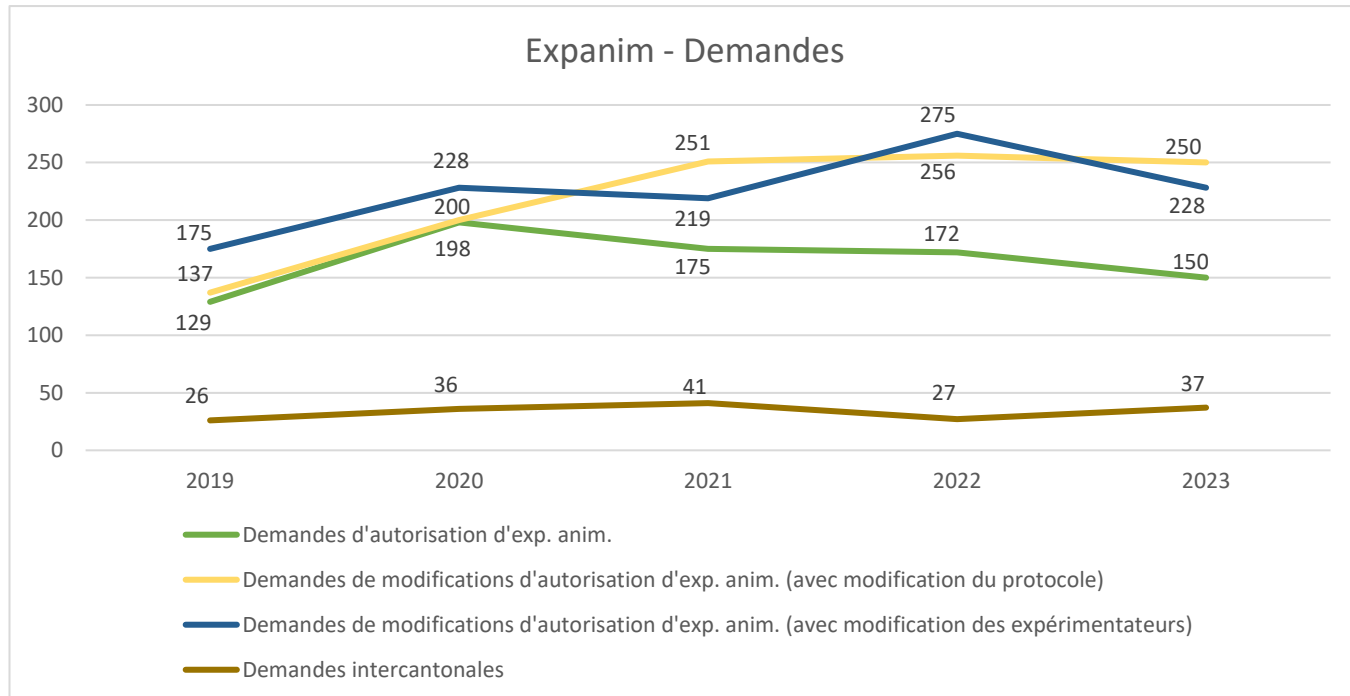
Par ailleurs, 293 annonces de suspicion d'infractions à la législation sur la protection des animaux (LPA), 239 demandes d'autorisation pour des manifestations avec des animaux et 158 demandes de permis de construire incluant des infrastructures pour des animaux ont été traitées dans ce secteur. Parallèlement, 69 autorisations de détention ou prise en charge professionnelle d'animaux ont été renouvelées et 15 nouvelles autorisations ont été délivrées.

Il a résulté, des différentes activités susmentionnées, outre le traitement des demandes de préavis pour des permis de construire ou des autorisations de manifestations, l'ouverture de 443 procédures.



### Expanim

Dans le domaine de l'expérimentation animale, l'évolution des demandes examinées en 2023 est représentée dans le graphique ci-dessous.

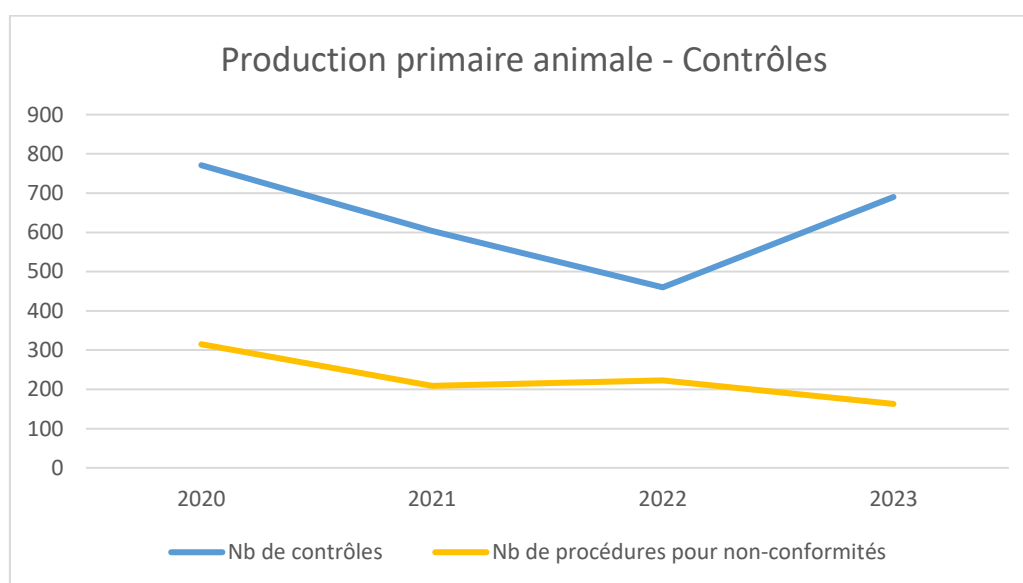


En termes de contrôles, les collaborateurs des affaires vétérinaires et les membres de la commission cantonale pour l'expérimentation animale ont inspecté 24 des 26 animaleries du canton en activité (2 d'entre elles n'ont pas hébergé d'animaux en 2023), dont 11 de manière inopinée. Soixante-cinq visites d'expériences, dont 22 n'étaient pas annoncées, ont été effectuées en 2023 ce qui, avec les animaux en expérience vus lors des contrôles d'animalerie, représente un total de 198 protocoles expérimentaux visités, pour certains plusieurs fois.

## **Sécurité alimentaire et exercice de la médecine vétérinaire**

Le canton compte 25 établissements d'abattage en activité. La DAVI a effectué dans ces établissements 25 inspections. 2 projets de travaux majeurs de réaménagement/agrandissement sont en cours.

Dans le domaine de la production primaire animale, 690 contrôles ont été réalisés dans les exploitations agricoles, dont 67 sur les alpages. Les non-conformités ont engendré 163 procédures, dont 67 décisions. 14 cas ont été dénoncés à l'autorité pénale. Les aquacultures ont fait l'objet de 9 contrôles et 5 procédures. Par ailleurs, en apiculture, 293 contrôles de ruchers ont été effectués, dont 24 constituaient un contrôle complet de production primaire chez 8 apiculteurs, 163 des contrôles en zone de séquestre due à la loque et 106 des contrôles sanitaires de base. Dans le secteur apicole, 37 décisions ont été rendues, et 4 rappels d'obligations ont été transmis.



En matière d'hygiène dans la production laitière, nous pouvons relever que la DAVI a prononcé 21 décisions de suspensions temporaires de livrer le lait pour 18 producteurs, suite à des résultats d'analyses non conformes. Dans 10 cas, il s'agissait d'un dépassement du seuil de cellules dans le lait, dans un cas, du dépassement du seuil de germes, et dans 10 cas, de la présence de substances inhibitrices.

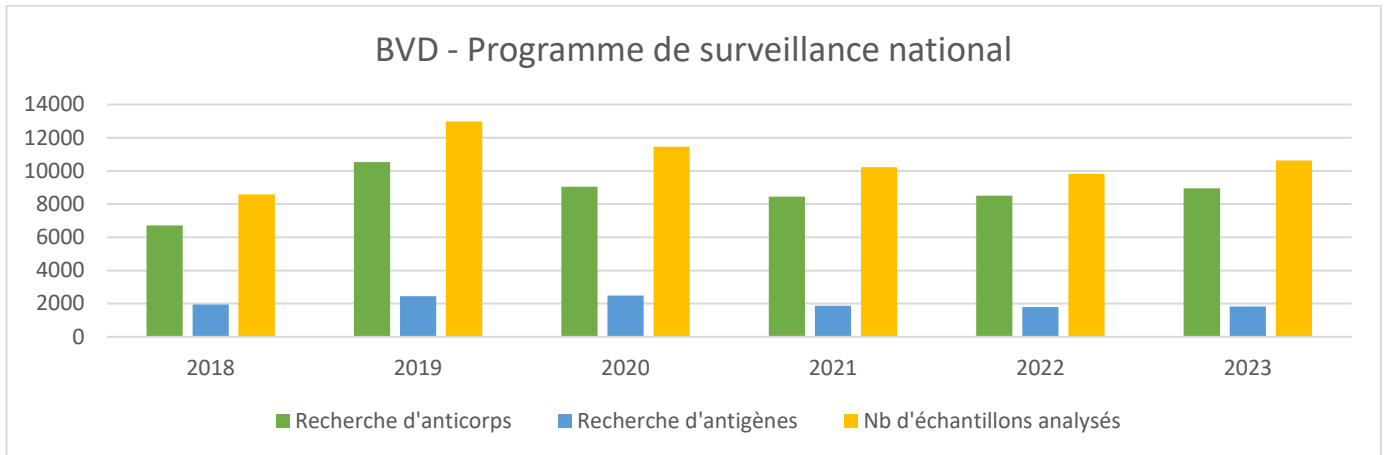
557 médecins vétérinaires exerçaient dans le canton de Vaud au 31 décembre 2023, dont 87 ont leur siège social hors canton. En 2023, 46 nouvelles autorisations ont été délivrées. Les cabinets vétérinaires ont fait en outre l'objet de 18 inspections portant sur la remise des médicaments vétérinaires.

## **Institut Galli-Valerio**

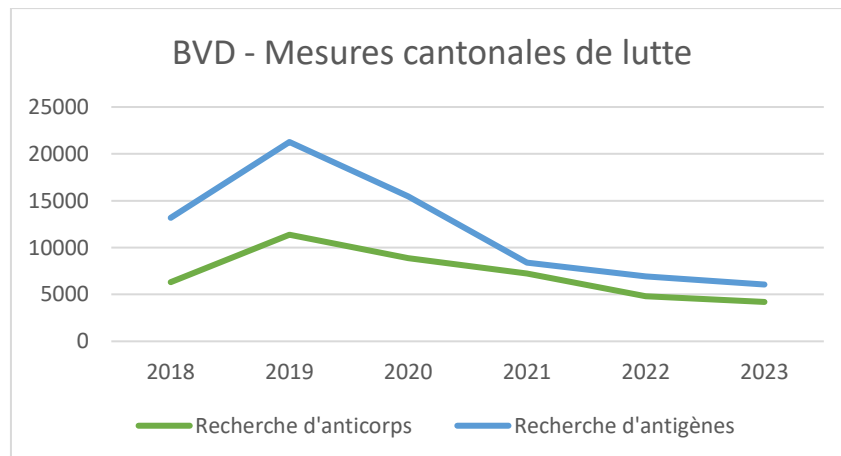
En 2023, les analyses suivantes ont été effectuées.

### *BVD*

10635 échantillons ont été analysés dans le cadre du programme de surveillance nationale pour la diarrhée virale bovine (BVD), soit 8942 recherches d'anticorps et 1837 recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.



Pour les mesures cantonales de lutte contre la BVD 4202 échantillons ont été analysés quant aux anticorps et 6059 quant aux antigènes par ELISA ou PCR, pour un total de 6771 échantillons. Dans le cadre des expositions, 39 échantillons ont été analysés quant à la présence d'anticorps et 1508 quant à la recherche d'antigènes (ELISA ou PCR). 93 recherches d'anticorps et 145 recherches d'antigène ont été faites suite à des importations.



### RiBeS

Le laboratoire a participé à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec des échantillons provenant des différents abattoirs vaudois, valaisans, genevois, neuchâtelois et jurassiens. Dans ce cadre, 2502 échantillons ont été testés entre mi-janvier et mi-décembre.

### IBR

De plus, 144 analyses portant sur la recherche d'IBR ont été réalisées sur du bétail bovin importé et 479 sur des bovins participant à des expositions.

### Brucellose

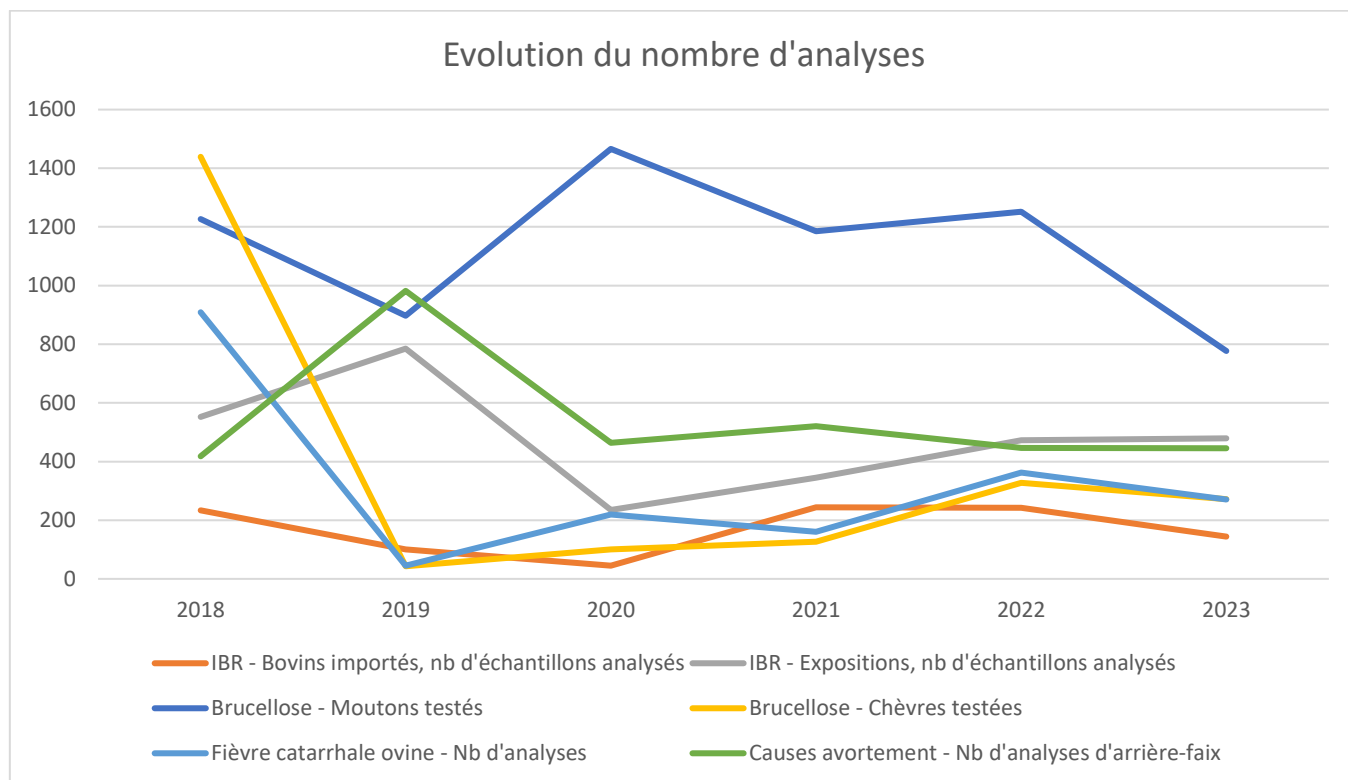
777 moutons et 272 chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose (analyses qui concernent les cantons romands).

### Fièvre catarrhale ovine

Au retour de pacage de bovins vaudois en provenance de France, soit entre octobre et décembre, 271 analyses de sang pour le dépistage de la fièvre catarrhale ovine ont été réalisées.

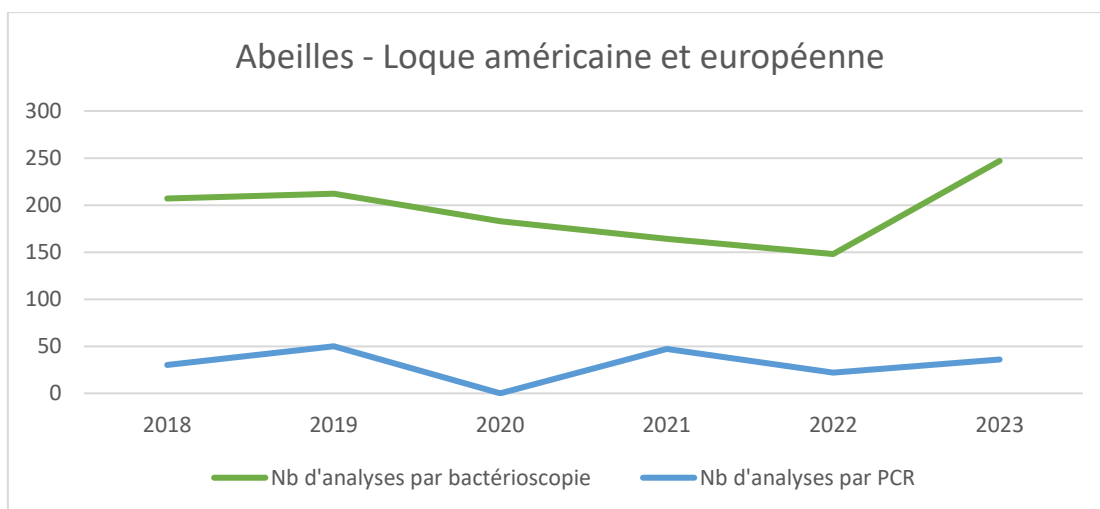
### Avortements

445 dossiers d'analyses d'arrière-faix relatifs à la recherche des causes d'avortement ont été générés.



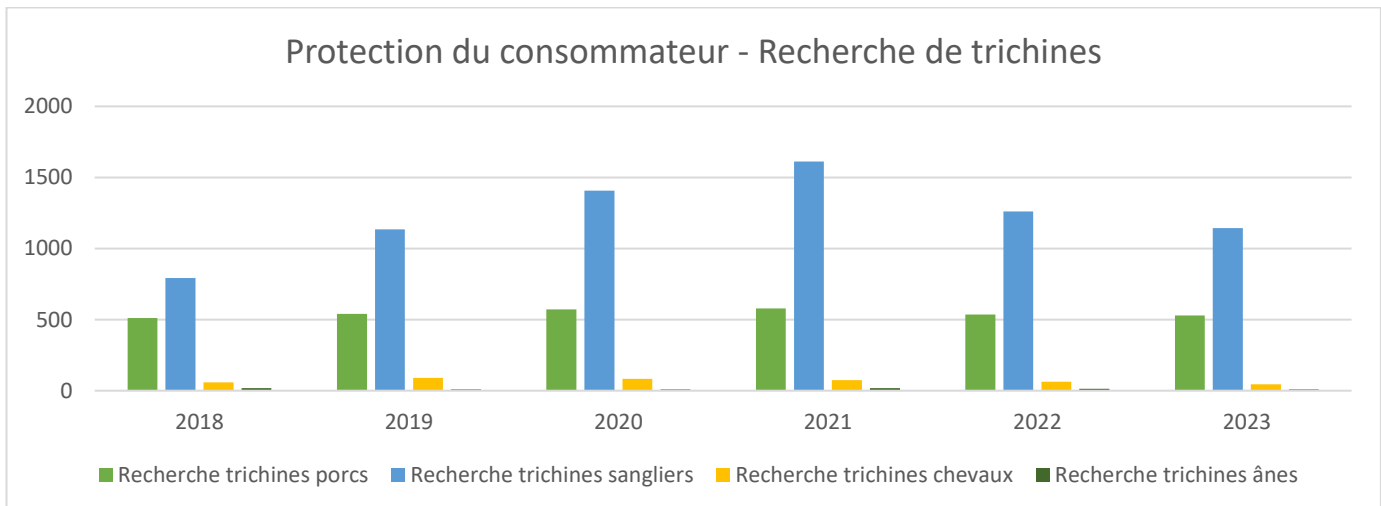
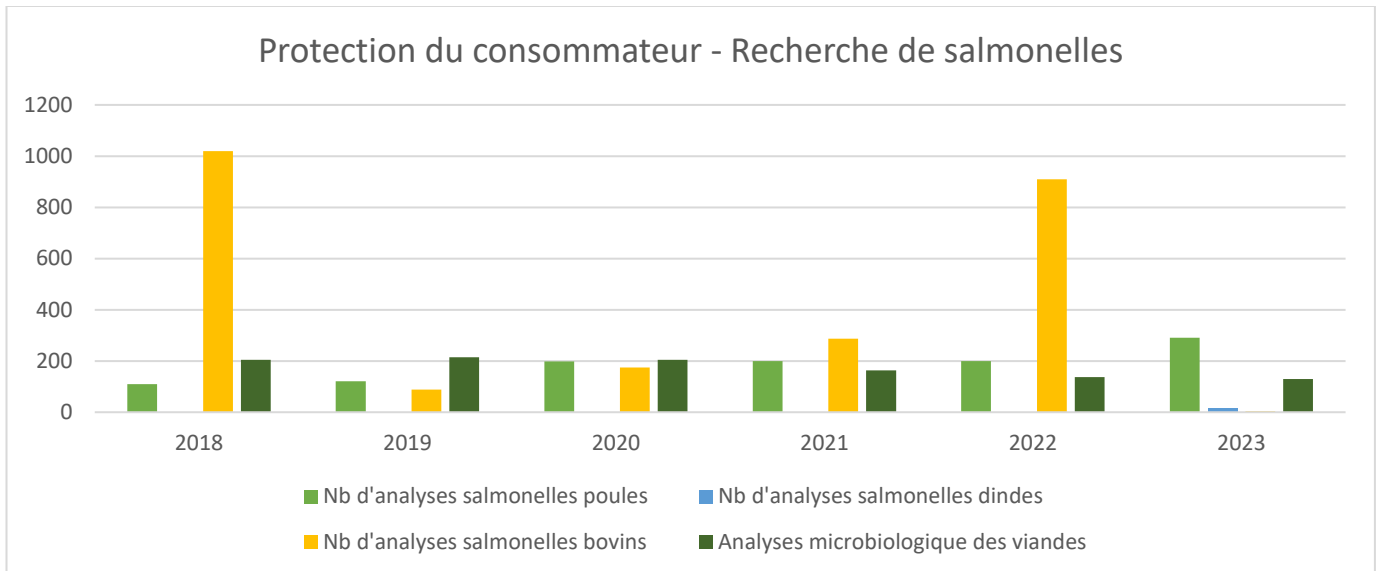
### Abeilles

S'agissant des abeilles, le laboratoire a analysé 247 couvains par bactérioscopie pour recherche des loques américaine et européenne et 36 lots d'abeilles par PCR pour recherche de la loque européenne.



### Protection du consommateur

Dans le cadre de la protection du consommateur, le laboratoire a analysé 291 (poules) et 16 (dindes) échantillons pour le dépistage de salmonelles dans les troupeaux de volailles, 3 recherches de salmonelles chez les bovins et 129 analyses microbiologiques des viandes. Une recherche de trichines a été effectuée sur 530 lots de carcasses de porcs, 1143 sangliers, 46 chevaux et 8 ânes.

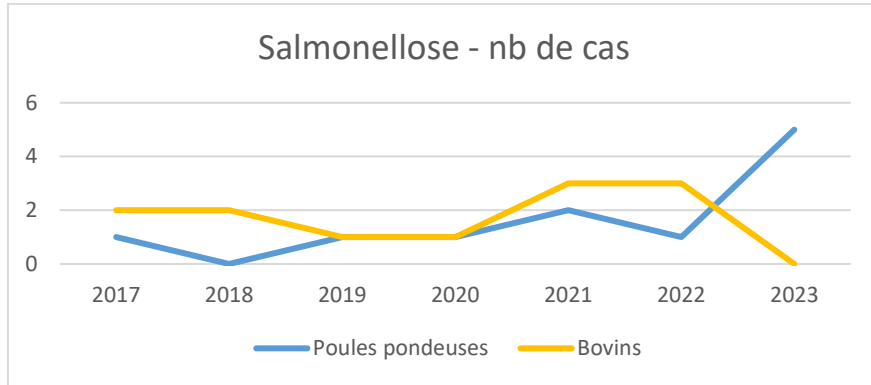


### Antibiogrammes

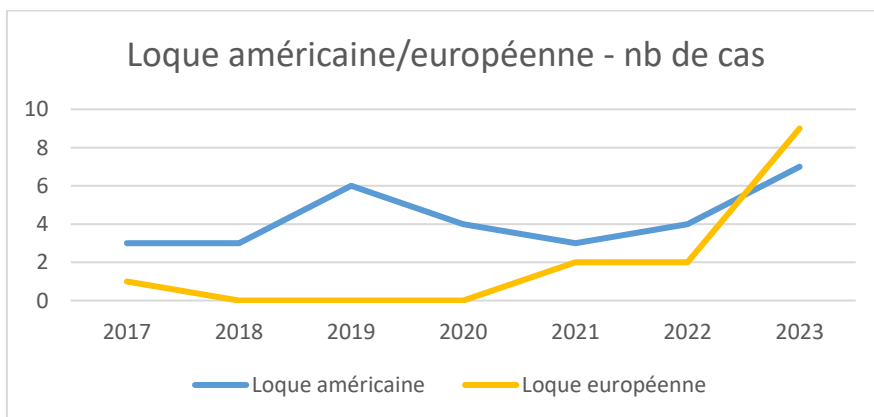
70 antibiogrammes ont été réalisés dont 50 suite à des mammites chez les bovins.

## Santé animale

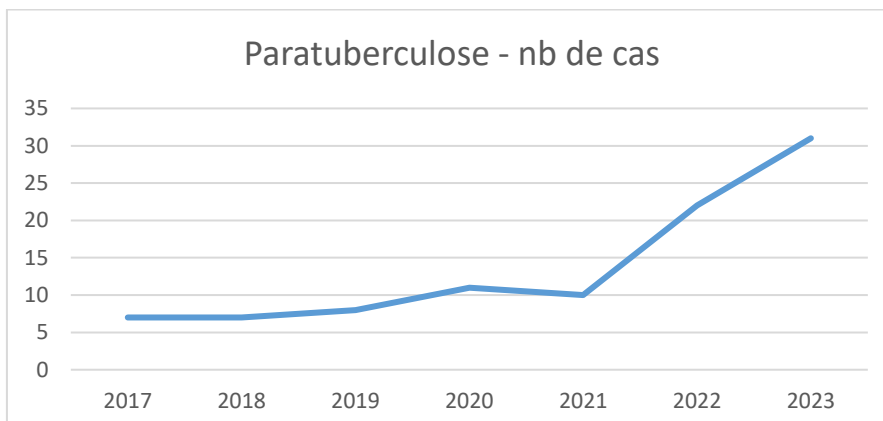
Cinq (2022 : 1) exploitation de poules pondeuses et aucune (3) exploitation bovine ont été touchées par la salmonellose et assainies.



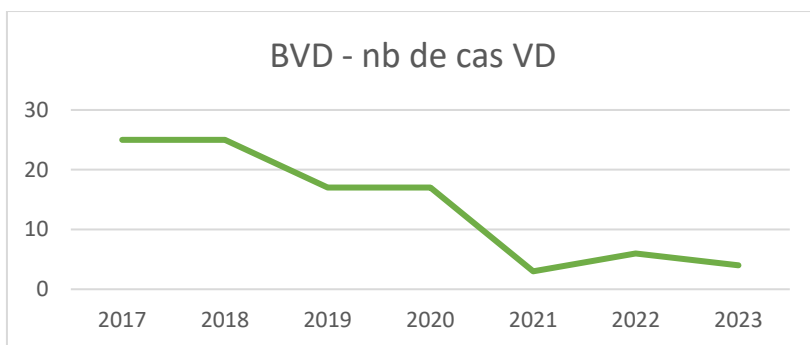
En apiculture, 7 (4) nouveaux cas de loque américaine des abeilles, chez autant d'apiculteurs, et 9 (2) de loque européenne, chez 6 apiculteurs, ont été découverts et traités.



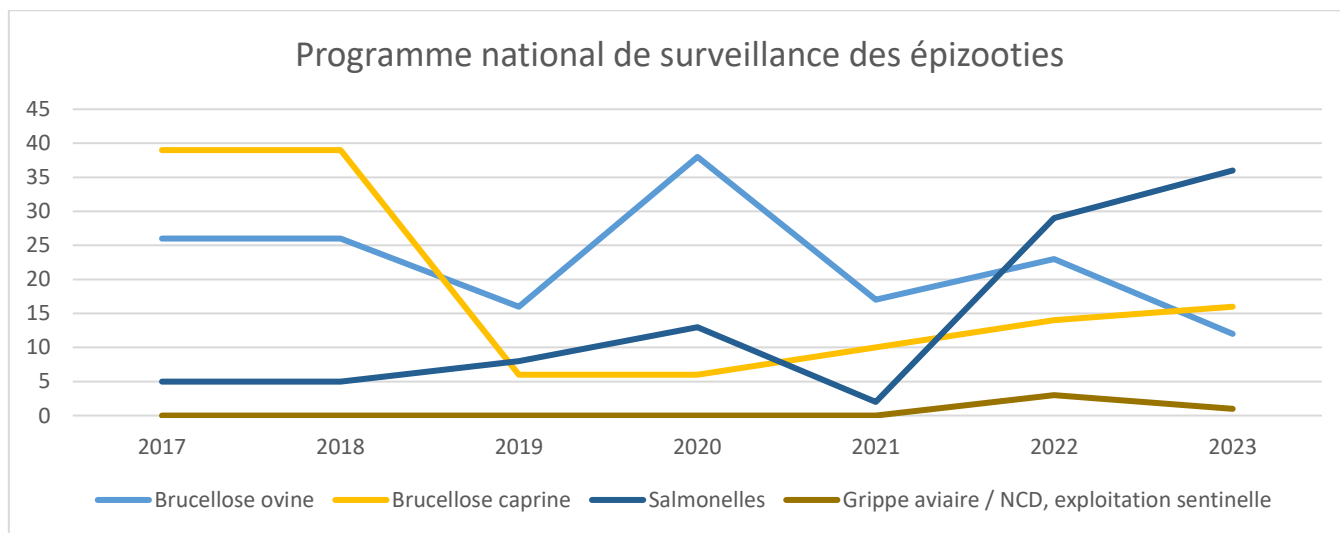
Trente et un (22) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez des bovins de 23 exploitations. L'élimination des animaux contaminés et les mesures sanitaires prévues ont été ordonnées. Cette augmentation constatée depuis 2021 est liée à l'introduction, par la Confédération, de méthodes d'analyse plus sensibles.



S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 4 (6) cas d'infection vaudois. En 2023, l'ensemble du troupeau vaudois a été contrôlé quant à la présence de BVD dans les exploitations. Cela représente 673 (681) exploitations laitières, par le lait, et 1212 (967) exploitations non laitières, par échantillons de sang pris à la ferme pour 593 (617) exploitations et/ou dans un abattoir pour 530 (545) exploitations. Ceci représente 933 (1082) mandats vétérinaires pour près de 12'514 (13'828) analyses BVD.



Concernant le programme national de surveillance des épizooties, de nombreuses maladies sont surveillées grâce à des prélèvements faits aux abattoirs. Des exploitations ont cependant été contrôlées in situ (la liste étant fournie par l'OSAV) : 15 (23) à l'égard de la brucellose ovine, 16 (14) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 361 (439) échantillons de sang dans le canton de Vaud. De plus, 36 (29) prélèvements officiels de surveillances des salmonelles ont été réalisés dans des exploitations avicoles et 1 (3) a été contrôlée en tant qu'exploitation sentinelle pour la grippe aviaire et la maladie de Newcastle.



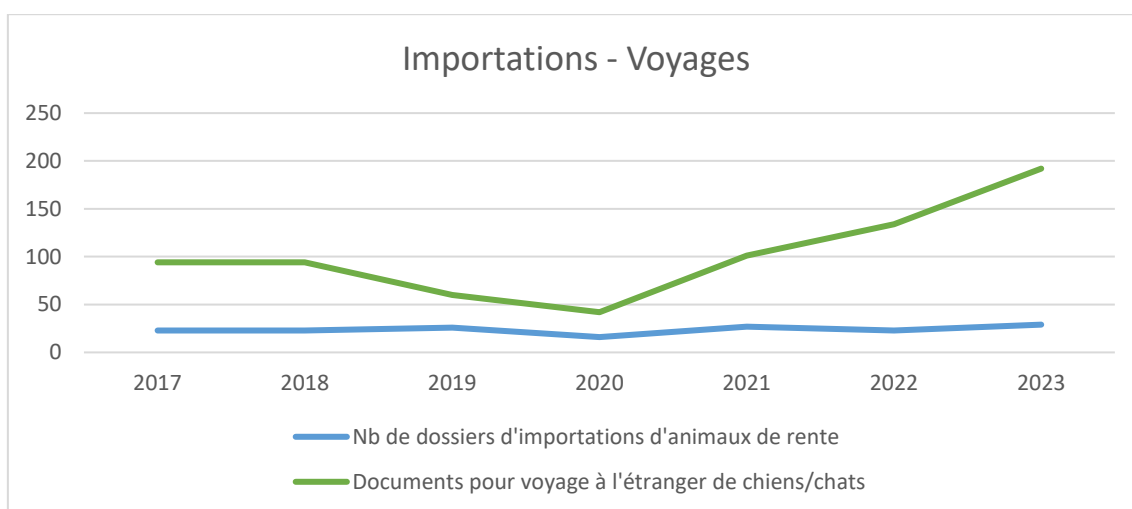
Relevons que 10 prélèvements sur des cadavres de mouettes aux abords du Léman (5), des lacs de Neuchâtel (4) et de Morat (1) se sont révélés positifs au virus H5N1 de la grippe aviaire. Aucune autre espèce n'a été touchée. Des mesures locales ont été prise pour éviter la contamination d'élevage de volailles. Sept foyers de maladie de Newcastle chez les pigeons ont été détectés sur l'Arc lémanique.



29 (23) dossiers d'importations d'animaux de rente ont été clos, soit :

- 18 (16) dossiers pour 96 (200) bovins : France 16 (11) dossiers / 56 (38) animaux, Allemagne 2 (1) dossiers / 56 (50) animaux,
- 5 (5) dossiers pour 47 (48) ovins provenant de France,
- 4 (1) dossiers pour des volailles de ponte (48'070 (18'360) individus),
- 1 (5) dossier concernant des reines (abeilles), importées du Danemark,
- et un dossier d'importation d'un mini-pig en provenance de France.

Notons également la validation de 192 (134) documents pour le voyage de chiens ou de chats à l'étranger.



Différents dossiers d'autorisation pour des entreprises de transport ou d'hygiénisation de sous-produits animaux ont également été traités.

Une campagne nationale de lutte contre le piétin dans les troupeaux de moutons débutera en 2024. Afin de préparer cette campagne, le canton de Vaud, en coordination avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a lancé un projet pilote. En 2023, une vingtaine (10) de détenteurs d'ovins ont participé à ce projet. L'objectif de ce projet est de mettre au point le processus de contrôle, la prise d'échantillons, le suivi de l'assainissement des troupeaux atteints et d'implémenter la méthode d'analyse.

### **Police des chiens**

Dans ce secteur, la Police des chiens a traité 750 dossiers.

Les dossiers concernaient notamment 90 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD, 627 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau) et 5 cas de comportements agressifs. A ces dossiers s'ajoutent 5 cas de chiens errants sur le domaine public.

Nous pouvons relever que 5 cas de morsures sur animaux et 4 cas sur humains sont attribués à des CPD (Chiens potentiellement dangereux). En parallèle, nous avons un total de 618 morsures par des chiens non listés, dont 239 sur humains. Reste 145 morsures par des chiens non identifiés.

Par ailleurs, 92 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 194 évaluations comportementales ont été effectués par le service.

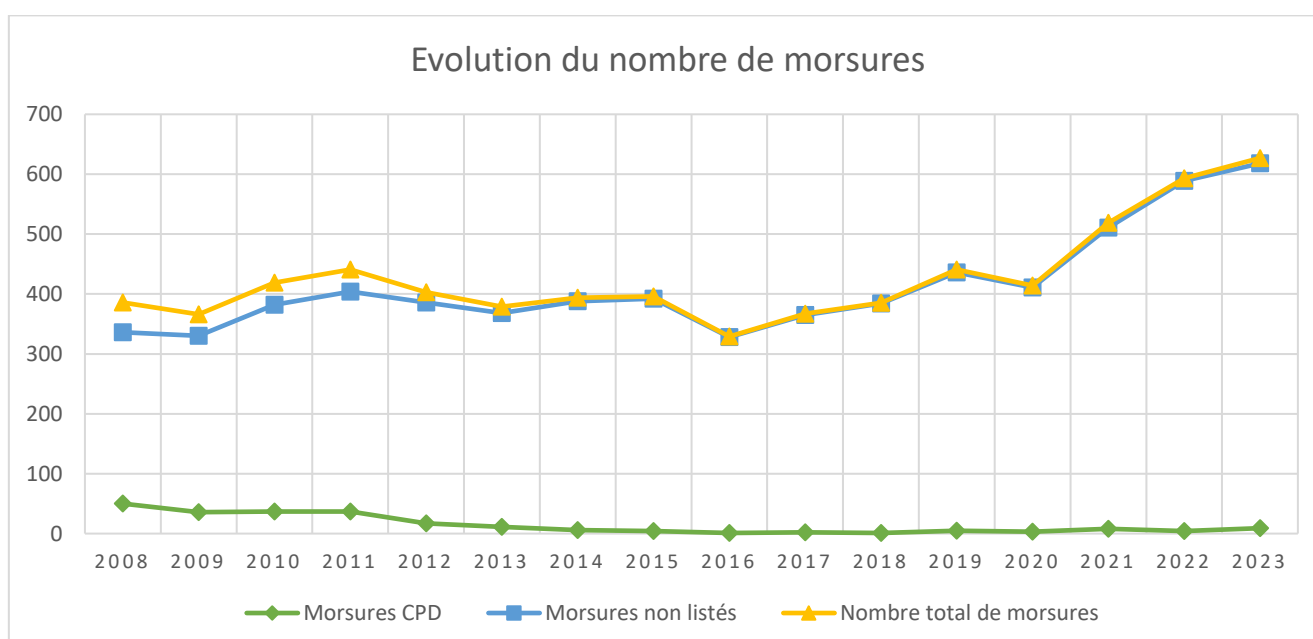
48 demandes d'autorisation pour dispenser des cours d'éducation canine ont été octroyées et 36 demandes de renouvellement d'autorisation.

Concernant la LPolC, 1 euthanasie a été ordonnée par la DAVI en 2023.

Enfin, 210 inspections ont été effectuées, soit 94 concernant l'Ordonnance sur la protection des animaux, 91 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 9 contrôles d'élevages, 14 contrôles de pensions et 2 contrôles d'éducateurs canins.

*Comparatif du nombre de morsure entre 2022 et 2023*

Nombre de morsures	2022	2023	Variation 2022-2023
<b>Morsures par des chiens non listés sur humains</b>	214	239	+ 12 %
<b>Morsures par des chiens non listés sur animaux</b>	206	234	+ 14 %
<b>Morsures par chiens inconnus</b>	169	145	- 14 %
<b>Morsures totales par chiens non listés</b>	589	618	+ 5 %
<b>Morsures par CPD sur humains</b>	2	4	+ 50 %
<b>Morsures par CPD sur animaux</b>	2	5	+ 60 %
<b>Morsures totales par CPD</b>	4	9	+ 56 %
<b>Total des morsures</b>	593	627	+ 5 %



### Santé animale – Importations illégales

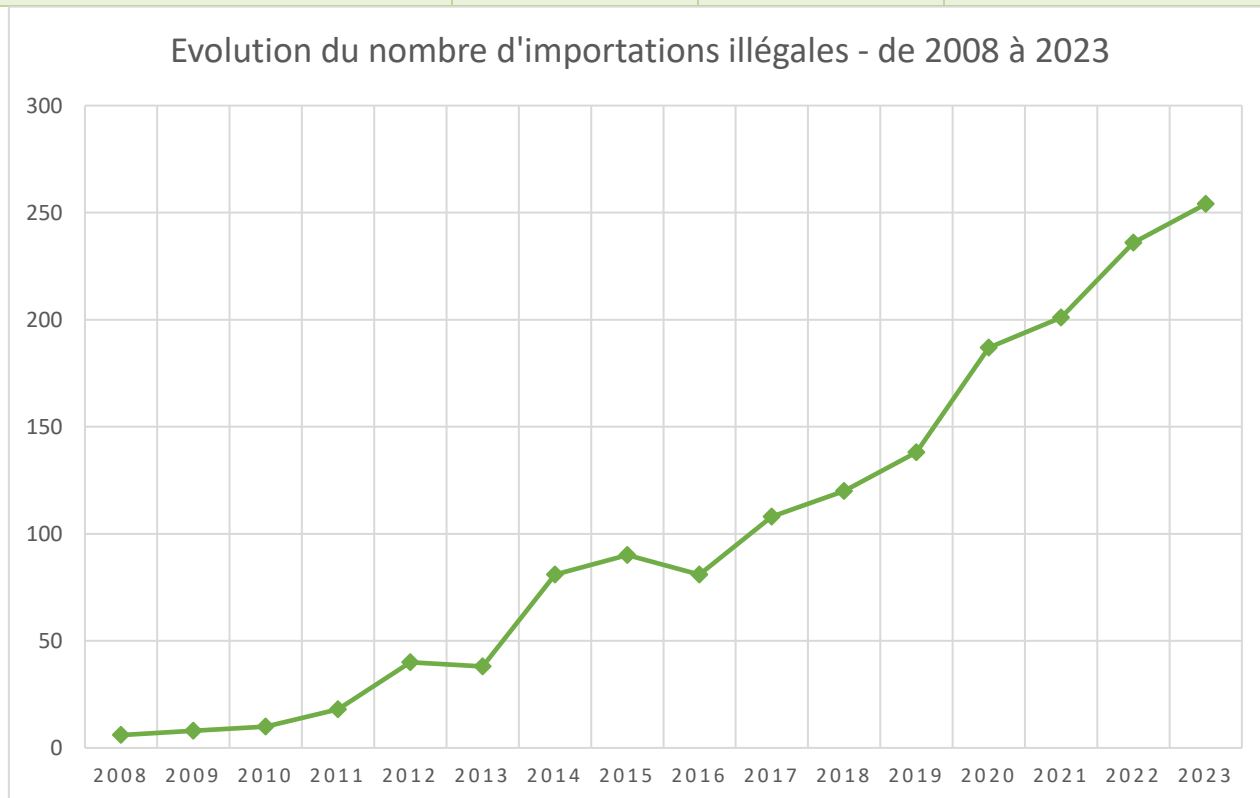
254 importations illégales ont été traitées. 206 cas impliquaient des chiens, 46 concernaient des chats et 2 des furets.

En 2022, 234 importations illégales avaient été rapportées.

Les importations illégales ont donc augmenté de 9 % entre 2022 et 2023.

On considère comme illégale, toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment à l'égard de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires. En fonction du pays de provenance et du risque qu'il représente quant à la rage, les mesures peuvent aller de la simple surveillance vétérinaire, à l'euthanasie de l'animal.

Importations illégales	2022	2023	Variation 2022-2023
<b>Chiens</b>	168	206	+ 23 %
<b>Chats</b>	66	46	- 30 %
<b>Total des importations illégales</b>	234	254	+ 9 %



### Evolution du nombre de chiens sur le canton de Vaud entre 2016 et 2023

Le nombre de chiens présents sur le canton de Vaud est en constante augmentation depuis des années, avec notamment une accélération de cette tendance à l'été 2020.

